

**PREFECTURES DE L'AIN, LA SAVOIE, LA HAUTE-SAVOIE, L'ISERE, LA LOIRE, LE RHONE, LA DRÔME,
L'ARDECHE, LE VAUCLUSE, LE GARD ET LES BOUCHES DU RHONE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la Chute de Génissiat au palier d'Arles

Par arrêté interpréfectoral n° 10-0330 du 28 janvier 2010 l'ouverture d'une enquête publique préalable à autorisation au titre du code de l'environnement est prescrite sur le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la Chute de Génissiat au palier d'Arles. Ce dossier est présenté par la Compagnie Nationale du Rhône, 2 rue André-Bonin, 69316 LYON Cedex.

Ce projet concerne 212 communes réparties sur les 11 départements suivants : l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Drôme, l'Ardèche, le Vaucluse, le Gard et les Bouches-du-Rhône. La liste de ces communes est consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Drôme (<http://www.drome.pref.gouv.fr>).

Le public pourra consulter le dossier de cette enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête du 1er mars 2010 au 2 avril 2010 inclus, en mairies de BELLEY, CRESSIN ROCHEFORT, INJOUX GENISSIAT, CHANAZ, YENNE, SEYSSEL, GIVORS, OULLINS, LES AVENIERES, MONTALIEU VERCIEU, SAINT MAURICE L'EXIL, VIENNE, CHAVANAY, TOURNON SUR RHONE, BEAUCHASTEL, LE POUZIN, CRUAS, BOURG SAINT ANDEOL, SAINT RAMBERT D'ALBON, SAINT VALLIER, BOURG LES VALENCE, LIVRON, MONTELMAR, DONZERE, BOLLENE, CADEROUSSE, LE PONTET, PONT SAINT ESPRIT, BEAUCAIRE, CODOLET, VILLENEUVE LES AVIGNON, VALLABREGUES, ARLES, BARBENTANE et PORT SAINT LOUIS, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Les observations pourront être adressées par écrit à Monsieur le Président de la commission d'enquête en mairie de MONTELMAR, siège de l'enquête. La commission d'enquête est composée de : Monsieur Maurice CARLES, président, Monsieur Michel TIRAT, Monsieur Jean-Pierre DEBELLE, Monsieur Jacques SEIGUE, Monsieur Jean CORDUANT, membres titulaires et Monsieur Joël TAGAND, membre suppléant.

La commission d'enquête ou l'un de ses membre recevra les observations du public en mairies de :

– Pour le département de l'Ain (01) :

- BELLEY : le mercredi 17 mars 2010 de 14 h 30 à 17 h 30
- CRESSIN ROCHEFORT : le mercredi 10 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- INJOUX GENISSIAT : le vendredi 5 mars 2010 de 16 h 00 à 19 h 00

– Pour le département de la Haute-Savoie (74) :

- SEYSSEL : le vendredi 5 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

– Pour le département de la Savoie (73) :

- CHANAZ : le mercredi 10 mars 2010 de 15 h 00 à 17 h 30
- YENNE : le mercredi 17 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

– Pour le département dru Rhône (69) :

- GIVORS : le mardi 23 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- OULLINS : le mercredi 24 mars 2010 de 9 h 30 à 12 h 30

– Pour le département de la Loire (42) :

- CHAVANAY : le vendredi 12 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

– Pour le département de l'Isère (38) :

- LES AVENIERES : le lundi 29 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- MONTALIEU VERCIEU : le mardi 30 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- SAINT MAURICE L'EXIL : le jeudi 11 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- VIENNE : le mardi 23 mars 2010 de 13 h 45 à 16 h 45

– Pour le département de l'Ardèche (07) :

- BEAUCHASTEL : le vendredi 5 mars 2010 de 14 h 30 à 17 h 00
- BOURG SAINT ANDEOL : le lundi 1^{er} mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- CRUAS : le mardi 16 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- LE POUZIN : le mardi 30 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- TOURNON SUR RHONE : le jeudi 4 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

– Pour le département de la Drôme (26) :

- BOURG LES VALENCE : le mercredi 10 mars 2010 de 14 h 30 à 17 h 30
- DONZERE : le vendredi 26 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- LIVRON SUR RHONE : le jeudi 25 mars 2010 de 9 h 30 à 12 h 30
- MONTELMAR : le vendredi 2 avril 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- SAINT RAMBERT D'ALBON : le mercredi 10 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- SAINT VALLIER : le mercredi 10 mars 2010 de 15 h 00 à 17 h 30

– Pour le département du Vaucluse (84) :

- BOLLENE : le lundi 1^{er} mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- CADEROUSSE : le jeudi 25 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- LE PONTET : le mardi 23 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00

– Pour le département du Gard (30) :

- BEAUCAIRE : le jeudi 18 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- CODOLET : le mardi 2 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- PONT SAINT ESPRIT : le jeudi 4 mars 2010 de 14 h 30 à 17 h 30
- VALLABREGUES : le mardi 9 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- VILLENEUVE LES AVIGNON : le jeudi 11 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

– Pour le département des Bouches du Rhône (13) :

- ARLES : le mercredi 17 mars 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- BARBENTANE : le mardi 23 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- PORT SAINT LOUIS DU RHONE : le jeudi 25 mars 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

Une copie du rapport de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public dans les 212 communes concernées ainsi qu'en préfectures de l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Drôme, l'Ardèche, le Vaucluse, le Gard et les Bouches du Rhône.

RETOUR A L'ARTICLE